



Tir de régulation du sanglier - Avril à mai 2025

Une autorisation préfectorale a été délivrée à titre exceptionnel pour la chasse du sanglier du 1er avril au 31 mai 2025, sur certaines parcelles agricoles des communes de Feucherolles, Chavenay, Saint-Nom-la-Bretèche, Thiverval-Grignon et Villepreux.



Cette opération vise à prévenir les dégâts sur les cultures récemment semées, suite à la présence avérée de sangliers en bordure de zones agricoles.

Les tirs sont autorisés de jour, à l'approche ou à l'affût, dans le strict respect des règles de sécurité. Merci aux promeneurs et riverains de faire preuve de vigilance durant cette période.

Documents

[Autorisation préfectorale n°78-2025-006 - DDT Yvelines](#)